



# Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion



## CTA du 20 novembre 2020 Déclaration préalable

Pour le premier degré, nous continuons de dénoncer le fait que le Ministre minimise la diffusion de la pandémie dans nos écoles, mettant de fait en danger nos collègues, nos élèves et leurs familles. Certes, le Ministère tente de rectifier ses annonces, puisque les nombres communiqués vendredi 13 novembre ont fait état de presque quatre fois plus de cas recensés que la semaine d'avant, avec 12 487 cas. Une telle différence d'une semaine sur l'autre peut en partie s'expliquer par le délai entre la date du prélèvement, l'annonce du résultat aux familles et leur communication aux établissements. Mais même avec de tels décalages temporels, les nombres du ministère sont encore très loin de ceux de Santé Publique France. Afin d'éviter la fermeture des écoles et des établissements scolaires, le SNUipp-FSU continue d'exiger un protocole sanitaire véritablement protecteur et fonctionnel, concerté très en amont de sa mise en œuvre et passant nécessairement par des moyens humains supplémentaires dans les établissements scolaires et permettant ainsi la mise en œuvre des gestes barrières et accueillir les élèves dans une école non anxiogène.

Ainsi dans notre académie, d'après le constat de rentrée 2020, 34 écoles élémentaires hors Éducation prioritaire voient leurs effectifs par classe au-delà de 27, 18 écoles d'Éducation prioritaire ont une moyenne au delà de 23 élèves par classe, alors même que les dédoublements des GS/CP/CE1 tirent cette moyenne vers le bas. Nous sommes également inquiets sur le manque criant de places en Ulis.

Il faut procéder à des recrutements massifs pour assurer immédiatement le remplacement de toutes et tous les collègues vulnérables ou malades et alléger les effectifs. Dès maintenant, le SNUipp-FSU revendique le recrutement urgent de toutes les listes complémentaires et leur ré-abondement au maximum. Ensuite, pour faire face à cette situation extraordinaire, il faut envisager un recrutement de personnels via l'organisation d'un concours exceptionnel. Dans tous les cas de figure, les contractuel·les recruté·es dans l'urgence aujourd'hui devront être titularisé·es et formé·es.

En dernier recours, pour éviter toute fermeture des écoles, il faudra adapter les effectifs des classes pour permettre que tous les élèves gardent un lien direct et régulier avec l'école dans les conditions sanitaires requises, sans que cela conduise à un enseignement hybride qui incomberait aux collègues assurant le présentiel, ce qui n'est pas acceptable.

En matière de dialogue social, là aussi, nous affirmons que la réglementation n'est pas appliquée correctement dans notre Académie. Dans l'Aude, les Pyrénées Orientales, le Gard, les représentants du SNUipp-FSU ont déposé une alerte sociale, ont été reçus dans les DSDEN mais les écoles n'ont pas reçu le compte rendu des négociations préalables signé par les deux parties qu'exige le décret de 2008.

Autre entorse au travail des organisations syndicales, les SNUipp départementaux ont sollicité en vain les services des DSDEN afin d'obtenir les différentes listes nécessaires à leur mission (affectations des personnels, retraités, postes adaptés, allègements de service, permutations informatisées...). Suite aux refus des DSDEN, nous avons saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, qui a produit des avis en faveur de l'ensemble de nos demandes. De son côté, le SNUipp-FSU national a saisi le DGRH, qui a assuré transmettre une note en ce sens confirmant le bien fondé de notre demande. A ce jour, nous n'avons toujours rien reçu, malgré de multiples relances : dans certains départements, les DASEN n'ont même pas pris la peine de répondre aux dernières demandes appuyées par les avis favorables de la CADA, ni vous, Madame la Rectrice, suite à la sollicitation d'un département de l'Académie concernant les listes nominatives des psychologues scolaires. Nous vous remercions Mme La Rectrice de rappeler aux DASEN concernés la nécessité de respecter les lois, circulaires, décrets et notes qui régissent le dialogue social dans l'Education Nationale.

Depuis le CTA du 12 novembre dernier, les volontés collectives de mise en place de  $\frac{1}{2}$  groupes classes en présentiel se développent dans plusieurs collèges de l'Académie. Le SNES-FSU soutient ces revendications et nous demandons qu'une instruction académique puisse permettre aux établissements engagés dans cette démarche d'organiser rapidement la mise en place des adaptations préparées collectivement pour éviter une fermeture sanitaire potentielle. De plus, des annonces académiques concernant des dotations complémentaires d'ETD d'AED sont faites dans plusieurs académies : qu'en est-il pour l'académie de Montpellier ?

Pour le SNES-FSU, le constat de rentrée 2020 pour les collèges, les lycées et le post bac reste très mitigé.

En collèges, avec 1624 élèves de plus (de constat à constat) l'augmentation du nombre d'ETP (+100) et malgré l'ouverture de 19 classes en plus lors des ajustements de cet été, ne peut nous satisfaire. Dans le contexte particulier d'une rentrée sous protocole sanitaire, le nombre d'élèves par classe en collège reste trop élevé pour satisfaire les attentes de protection de tous les élèves, de leur famille et de tous les personnels. Plus généralement, le nombre de 30 élèves par classe ne permet pas pour nous de satisfaire l'objectif de mise en réussite de tous les élèves, renforçant ainsi davantage les inégalités sociales déjà très importantes dans notre académie.

Pour les lycées généraux et technologiques et le post bac, pour lesquels nous restons toujours en attente de la transmission des documents projetés lors du Comité académique de la réforme des lycées tenu le 9 octobre dernier, la purge des moyens d'enseignements se poursuit avec une nouvelle baisse de 18 ETP qui a été renforcée durant l'été par la fermeture de 4,5 classes. La réforme des lycées continue ainsi de produire ses effets négatifs tant pour les lycées généraux que pour les lycées technologiques qui peuvent constater la mise en

très grande difficulté de certaines séries (STI2D en particulier). Ce ne sont pas les quelques moyens du « plan jeune » alloués en post-bac qui peuvent venir compenser un constat très négatif. La norme de 35 élèves par classe, malgré le contexte sanitaire, a été appliquée sans sourciller par le rectorat de Montpellier, aboutissant à la fermeture de 14 classes de 1<sup>ère</sup> et de 7 classes de terminales générales durant l'été. C'est dans ce contexte comptable que tous les discours sur l'accompagnement des collégiens et lycéens, qui ont tous subi les contrecoups très négatifs du confinement et du dé-confinement scolaire du printemps, sonnent de plus en plus creux. Sur notre académie, l'offre de formation disciplinaire optionnelle se réduit très fortement dans les lycées, pouvant ainsi entraîner la mise en très grande difficulté du devenir de certains enseignements (LVC, LVR, LCA en particulier). L'ouverture programmée à la rentrée 2021 du lycée de Sommières pose de nombreuses questions et problématiques sur lesquelles nous interviendrons lorsque ce sujet sera abordé dans l'ordre du jour de ce CTA. Concernant les lycées anciennement classés en Education prioritaire, quelles sont les mesures indemnitaires compensatoires, provisoires et académiques, qui vont y être proposées pour les personnels ?

Notre académie qui a toujours souffert d'un taux d'encadrement parmi les plus faibles de France métropolitaine en ce qui concerne les collèges et les lycées, reste pour nous en très gros déficit d'ETP pour permettre à tous les élèves du second degré de pouvoir évoluer dans de meilleures conditions d'apprentissage favorisant la réussite de tous. Depuis le dernier plan de rattrapage, décidé en juin 2000 et mis en œuvre entre 2000 et 2003, qui avait alors permis à notre académie de pouvoir légèrement améliorer ses taux d'encadrement, le déficit s'est depuis creusé à un niveau abyssal à hauteur, pour nous, de 337,5 ETP.

Concernant les lycées professionnels, le SNUEP-FSU acte positivement l'augmentation des effectifs à la rentrée 2020 par rapport aux prévisions et le regain d'intérêt pour cette voie de formation, notamment en CAP. Nous notons aussi un taux d'évaporation plus faible en CAP et quasi nul en 1<sup>ère</sup> bac pro. Ce sont au total 600 élèves de plus dans ces filières qu'à la rentrée 2019. Malheureusement, en termes d'encadrement, le compte n'y est pas. Nous rappelons qu'au CTA de mars, une prévision d'effectifs de + 131 élèves était déjà adossée à une perte de 20 ETP. Alors que dire de cette perte au regard de ces 600 élèves supplémentaires ! Nous rappelons également que les HSE « généreusement » distribuées en septembre ont du mal à être utilisées, les emplois du temps élèves et professeurs étant déjà calés. Il aurait été bien préférable de recruter des personnels enseignants.

Pour le secteur de l'Orientation scolaire, le SNES-FSU tient à exprimer les vives inquiétudes qui se sont installées sur le CIO de Nîmes, fusion des CIO de Nîmes Centre et de Nîmes Ouest. Cette fusion a été présentée comme un simple rapprochement entre les deux CIO nîmois mais elle questionne grandement sur le devenir des secteurs et sur celui de la direction. Pour le SNES-FSU, cette fusion des deux CIO nîmois est une avancée à bas bruit pour atteindre l'objectif de la carte cible des CIO de notre académie, carte cible que nous continuons de dénoncer.

Nous continuons de dénoncer globalement la faiblesse structurelle des dotations de moyens pour l'ensemble des corps de personnels de l'Education nationale sur notre académie. Cette situation démontre, s'il en était besoin, le peu d'ambition dans l'investissement de

moyens nécessaires et dans la mise en œuvre d'une politique éducative ayant pour objectif la réussite scolaire de tous les élèves. Un plan pluriannuel de création importante de postes doit être engagé pour traduire en réalité ce qui reste à ce jour du niveau des « beaux discours ».

Le contexte sanitaire reste inquiétant en Région Occitanie et dans les cinq départements de l'académie de Montpellier. La situation faite aux personnels infirmiers est pour nous inadmissible. Alors que les infirmier.e.s de l'Éducation nationale réalisent nationalement plus de 18 millions de consultations dans leur infirmerie (Statistique 2018 - 2019 sur [www.snics.org](http://www.snics.org)), l'administration ne reconnaît pas, en pleine crise COVID-19, l'importance de leur travail dans ce contexte sanitaire. Lors du confinement du printemps dernier, sans aucun moyen supplémentaire, elles.ils ont gardé contact avec les élèves de leur établissement avec des moyens matériels personnels. La continuité de la santé à l'École n'a pas été organisée par l'administration. Depuis le dé-confinement du 11 mai dernier, la rentrée du 1er septembre et le retour des vacances d'automne du 2 novembre, les infirmier.e.s de l'Éducation nationale (conseiller.e.s techniques en matière de santé) ont été particulièrement sollicité.e.s, par leur chef d'établissement pour l'application et l'adaptation des différents protocoles sanitaires, par les enseignants sur les gestes barrières, par les familles et les élèves sur les situations particulièrement stressantes engendrées par cette crise sanitaire, et par le tracing des cas contact Covid. Le SNICS-FSU, organisation majoritaire de la profession aux dernières élections professionnelles de 2018, est indigné par ce manque total de reconnaissance et ce manque d'initiative de la part de l'administration pour revaloriser à la hauteur de leur engagement et de leurs responsabilités, ces personnels de santé de premiers recours pour tous les élèves scolarisés. Oublié.e.s du Ségur de la santé, malgré deux vidéos de Monsieur Jean Michel Blanquer durant le confinement manifestant toute sa reconnaissance pour notre profession, rien n'arrive en retour de son administration pour faire acte de ses paroles. Les infirmier.es de l'Éducation nationale ne peuvent tester les personnels en lieu et place de leurs missions au service des élèves. Vous semblez ignorer que cette crise sanitaire a augmenté les craintes, le mal être, les conduites à risques, le décrochage scolaire et les violences subies par les élèves dont vous avez la charge. Il est ici question de leur avenir et de leurs chances de réussite scolaire. Le SNICS-FSU revendique des primes à la hauteur de la responsabilité et de l'expertise des infirmier.e.s de l'Éducation nationale dans ce contexte de crise sanitaire, des postes à la hauteur des manquements dans notre académie, une véritable reconnaissance de nos missions auprès des élèves.

Le secteur des administratifs est également en difficulté. Pour les services académiques, si le protocole sanitaire national est respecté dans la majorité des services départementaux, certains sont encore à appliquer des consignes particulières. Dans les EPLE nos collègues gestionnaires sont en grande souffrance. Partagés entre une double hiérarchie, l'organisation de la demi-pension, le nettoyage des locaux et le manque de moyens en remplacement des personnels d'entretien, sont une véritable préoccupation. S'agissant de l'attribution de la prime COVID, les collègues souhaitent connaître les raisons du non versement pour celles et ceux qui, lors du confinement de printemps, ont été mobilisés notamment les gestionnaires pour qui le télétravail n'est pas autorisé.

Pour le SNEP-FSU, les annonces verbales récentes d'un protocole renforcé ont bien mis en évidence : la pénurie d'emplois de titulaires et de remplaçants existante dans tous les secteurs (infirmières scolaire, médecin, agents territoriaux, enseignants et personnels d'éducation, administratifs) ; l'inégalité d'espaces de travail dédiés à la pratique physique et sportive dans les établissements de l'académie pour permettre le respect des précautions sanitaires exigibles ; l' « effet parapluie » permettant à certains chefs d'établissement de bloquer la pratique et le développement du sport scolaire s'exonérant ainsi de leur rôle de Président d'AS.

Le levier des demi groupes classes partout où il s'est mis en place, s'avère être une réponse adaptée, une source de soulagement, pour accueillir, former, et soutenir les élèves, dans un contexte particulièrement anxigène. Les revendications de mises en place de demi-groupes portées actuellement par les personnels en collège doivent être traitées prioritairement pour faire retomber la pression, réduire les risques de contamination, et améliorer la qualité formative du temps scolaire.

Enfin, cette crise souligne avec force la nécessité d'un plan « Marshall » de créations de postes statutaires dans tous les secteurs de l'éducation pour pouvoir remplir l'ensemble des missions d'un service public de qualité.

Les propositions de création d'emplois de contractuels révèlent bien toute l'hypocrisie des discours sur la revalorisation salariale et la priorité accordée effectivement à l'Ecole en termes d'exigence de niveau de formation pour répondre aux besoins de tous les élèves.

Les représentants FSU des personnels en Comité technique académique